

Atlas Contrôle
Chaussée De La Hulpe 181 box 1
1170 Brussels

RAPPORT DE CONTROLE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE

Numéro de rapport:
32.212

Date du contrôle:

25/10/2023

Lieu du contrôle:

Rue des Atrebatas 93 1040 Etterbeek Belgique

Testeur d'installation:

Agent-visiteur:

Youssef Mamoun

Type de contrôle:

Visite périodique (Livre 1 6.5)

TI-006/5128060

Date d'émission:

V1 20/11/2023 21:12:07

Prochaine visite avant le:

25/10/2048

Donneur d'ordre

Nom

Adresse

Email

TMS Engineering

Rue du Champ de la Couronne 94, 1020 Laeken, Belgique

mohamed.mrini@tmsengineering.be

Base(s) réglementaire(s)



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Données générales

Adresse de l'installation

Type de locaux

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant

Adresse du propriétaire

Installateur

Rue des Atrebatas 93 1040 Etterbeek Belgique

Maison

Olga Tchouvilkina

Rue des Atrebatas 93 1040 Etterbeek Belgique

Données du raccordement

GRD

Numéro de compteur

Code EAN

Liaison compteur-tableau

Tension de service

Protection générale

Sibelga

43872556

XVB 3X10

3 x 230 V

40 A 3P

Atlas Contrôle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Contrôles

Schémas/plans OK	Liaisons équipotentielles OK	Fondations avant 81	Installation électrique après 81
---------------------	---------------------------------	------------------------	-------------------------------------

Description de l'installation

Voir schéma

Nombre de tableaux	1
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Test BP du DDR	OK
ΔI_n	OK
Contrôle de l'état	OK
Matériel fixe	OK
Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	OK
Protection contre les surintensités	OK
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	29
Isolement ($M\Omega$)	>5

New Text Block

Conclusions

CONCLUSION : CONFORME

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C- 2020/30794) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension. La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard dans les 25 années. Si d'application, des mesures adéquates ont été prises par Atlas Contrôle pour que les bornes d'entrées du dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique soient rendues inaccessibles par scellage et que le ou les schémas unifilaires et le ou les plans de position ont été à nouveau visés par Atlas Contrôle.

Signature de l'agent-visiteur



New Text Block



Tableau 1



Atlas Contrôle

Chaussée De La Hulpe 181 box 1

1170 Brussels

Libellé

Photo

Logo de la société
TMS ENGINEERING

Rue du Champ de la Couronne 94
1020 Bruxelles
TVA: BE0542506548

olga kane

Rue des Atrebatas, 93
1040 Etterbeek
0494324452
olgach@outlook.be

Devis n° 000024

Date: 11/09/2023
Validité: jj/ mm/ aaaa

Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Remise	TVA	Montant
Electrical box 36 modules circuits breaker include	Pcs	2.00	950.00€	0.00%	6.00%	1900.00€
Inspection by an approved organization	fft	1.00	180.00€	0.00%	6.00%	180.00€
Drafting of plans	fft	1.00	350.00€	0.00%	6.00%	350.00€
Travel	fft	1.00	35.00€	0.00%	6.00%	35.00€
Total HTVA	2465.00€					
TVA 6.00%	147.90€					

Total 2612.90€

Par paiement au compte IBAN : BE11000054577048

Devis envoyé avec
 **Tafsquare**

Facture



Rue du Champ de la Couronne 94
1020 BRUXELLES
T.V.A.: BE 0542.506.548
ING: BE04 3631 2592 4531
BIC: BBRU BE BB

Numéro de facture: 2023 V1.17
Date de facturation: 26/10/2023

Client: Michael Kane - Olga Tchouvilkina
Rue des Atrébates 93
1040 Etterbeek

Instructions:

Facture de mise en conformité de l'installation électrique rue des Atrébates 93 à 1040 Bruxelles.
Travaux effectués les 25 et 26/09/2023.

Quantité	Description	Tarif HTVA	Total
2	Remplacement des coffrets électriques	950,00 €	1.900,00 €
1	Contrôle par un organisme agréé	180,00 €	180,00 €
1	Réalisation du schéma unifilaire et plan d'implantation	350,00 €	350,00 €
1	Déplacement	35,00 €	35,00 €
		Sous-total	2.465,00 €
		TVA: 6%	147,90 €
		TVA: 21%	
		TOTAL (EURO):	2.612,90 €

Conditions générales:

- Paiement à la réception

« Taux de TVA : En l'absence de contestation par écrit, dans un délai d'un mois à compter de la réception de la facture, le client est présumé reconnaître que (1) les travaux sont effectués à un bâtiment d'habitation dont la première occupation a eu lieu au cours d'une année civile qui précède d'au moins dix ans la date de la première facture relative à ces travaux, (2) qu'après l'exécution de ces travaux, l'habitation est utilisée, soit exclusivement, soit à titre principal comme logement privé et (3) que ces travaux sont fournis et facturés à un consommateur final. Si au moins une de ces conditions n'est pas remplie, le taux normal de TVA de 21 % sera applicable et le client endossera, par rapport à ces conditions, la responsabilité quant au paiement de la taxe, des intérêts et des amendes dus. Si le client ne conteste pas la facture par écrit, l'entrepreneur est déchargé de toute responsabilité, sous réserve de collusion entre les parties. »

Logo de la société
TMS ENGINEERING

Rue du Champ de la Couronne 94
1020 Bruxelles
TVA: BE0542506548

Olga Tchourilkina
Michaël ~~Olga~~ Kane

Rue des Atrebatés, 93
1040 Etterbeek
0494324452
olgach@outlook.be

Devis n° 000024

Date: 11/09/2023
Validité: jj/ mm/ aaaa

Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Remise	TVA	Montant
Electrical box 36 modules circuits breaker include	Pcs	2.00	950.00€	0.00%	6.00%	1900.00€
Inspection by an approved organization	fft	1.00	180.00€	0.00%	6.00%	180.00€
Drafting of plans	fft	1.00	350.00€	0.00%	6.00%	350.00€
Travel	fft	1.00	35.00€	0.00%	6.00%	35.00€
Total HTVA			2465.00€			
TVA 6.00%			147.90€			

Total 2612.90€

Par paiement au compte IBAN : BE11000054577048

Devis envoyé avec
 **Tafsquare**



Primes RENOLUTION

ATTESTATION DE L'ENTREPRENEUR - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Version du 15/02/2022

Il y a deux types d'Attestations d'entrepreneur : ce volet «Informations générales» et un «Volet technique». Si vous demandez plusieurs primes en même temps, il faut remplir la partie «Informations générales» une seule fois par entrepreneur. Le «Volet technique» est à remplir pour chaque prime demandée. Veuillez joindre toutes ces attestations lors de votre demande de Primes RENOLUTION.

1. Coordonnées de l'entreprise chargée des travaux ou de l'étude

Complétez les coordonnées de l'entreprise chargée des travaux ou de l'étude faisant l'objet d'une ou plusieurs Primes RENOLUTION.

Dénomination de la société			
TMS ENGINEERING SRL			
Numéro d'entreprise	BE0542506548		
Code postal	1020	Localité	B. Bruxelles.

2. Adresse des travaux ou de l'étude

Indiquez où se situe le bien dans lequel les travaux ou l'étude ont été exécutés.

Rue	DES ARREBATES	N°	93	Boîte	1
Code postal	1040	Localité	ETTERBEEK.		

3. Liste des factures émises relatives aux travaux ou à l'étude

Indiquez la liste de toutes les factures émises relatives aux travaux ou à l'étude. Ces factures devront être jointes à votre demande de Primes RENOLUTION.

Si un devis a été préalablement établi :

- Date : 11/09 / 2013
- Référence :0000.24.....

Date de la facture	Numéro de la facture	Montant TVAC
__ / __ / ____		____, __ €
__ / __ / ____		____, __ €
__ / __ / ____		____, __ €
__ / __ / ____		____, __ €
__ / __ / ____		____, __ €
Dernière facture relative aux travaux ou à l'étude (facture de solde)		
__ / __ / ____		____, __ €

4. Déclaration des travaux effectués

Cochez ci-dessous les travaux ou études que vous avez effectués et qui sont décrits dans les factures listés au point 3. Le Volet technique correspondant aux postes sélectionnés devra également être complété et transmis.

A : Services et études

- ☐ Audit énergétique - A1
- ☐ Étude acoustique - A2
- ☐ Étude matériaux de construction TOTEM - A3
- ☐ Suivi architecte et ingénieur - A4

B : Installation de chantier

- ☐ Protection et échafaudages - B1

C : Gros œuvre et gestion de l'eau

- ☐ Structures portantes - C1
- ☐ Égouts - C2
- ☐ Récupération d'eau de pluie - C3
- ☐ Démolition pour perméabiliser le sol - C4

D : Salubrité

- ☐ Problème d'humidité - D1
- ☐ Champignons, moisissures et insectes - D2

E : Toiture

- ☐ Structure de la toiture - E1
- ☐ Couverture et étanchéité - E2
- ☐ Isolation thermique de la toiture - E3
- ☐ Accessoires de toiture - E4
- ☐ Toiture végétalisée ou stockante en eau - E5

F : Façades

- ☐ Isolation thermique des façades - F1
- ☐ Bardage - F2
- ☐ Enduit - F3

☐ Embellissement avant - F4

☐ Embellissement arrière et latéral - F5

☐ Isolation acoustique des murs - F6

G : Portes et fenêtres extérieures

☐ Placement et remplacement de portes et fenêtres - G1

☐ Réparation et adaptation de fenêtres - G2

☐ Réparation de portes - G3

H : Sols et planchers

☐ Isolation thermique de sol et plancher - H1

☐ Isolation acoustique de plancher et plafond - H2

I : Aménagements intérieurs

☐ Escalier - I1

☐ Emplacement vélo - I2

☐ Protection incendie - I3

☐ Personnes handicapées ou à mobilité réduite - I4

J : Chauffage et chauffe-eau

☐ Chaudière $\leq$ 100 kW individuelle ou collective - J1

☐ Chaudière > 100 kW collective - J2

☐ Tubage de cheminée collective - J3

☐ Chauffage via pompe à chaleur - J4

☐ Radiateurs basse température - J5

☐ Régulation thermique - J6

☐ Chauffe-eau au gaz - J7

☐ Chauffe-eau solaire thermique - J8

☐ Chauffe-eau via pompe à chaleur - J9

K : Sanitaires

☐ Equipements et installation - K1

L : Electricité et gaz

☒ Conformité de l'installation électrique - L1

☐ Conformité de l'installation de gaz - L2

M : Ventilation mécanique contrôlée

☐ Système C - M1

☐ Système D - M2

5. Signature de l'entrepreneur·e ou du chargé·e d'étude

Fait le 25 / 10 / 2023

À ETERAEEK

Signature et cachet

